

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1395

7 juillet 2007

SOMMAIRE

Abacus Holding S.A.	66949	Jolimob S.A.	66940
Am Bann 3, Société Immobilière	66937	JS Holding	66959
Asyris S.A.	66941	King's Court International Holding S.A.	66943
Avafin-Re S.A.	66952	LaSalle Asia Opportunity II S.à r.l.	66938
Carmel Capital V S.à r.l.	66959	LGIG 2 Objekt Pulheim LP	66936
Cart Lux S.à r.l.	66951	Log S.A.	66936
Ceratungsten	66956	Lorca Management S.A.	66942
C.F.F. S.A.	66937	Lux-Top 50 Advisory S.A. Holding	66960
Charles Square Investors S.à r.l.	66950	Marit Investments S.A.	66943
Clarence S.à r.l.	66951	Newan S.A.	66940
Comilfo	66952	Newan S.A.	66940
Commercial Real Estate Investments S.A.	66938	Newtra S.A.	66941
Danator Lux Holding S.A.	66915	Newtra S.A.	66941
Dexia Bonds	66939	Opticorp S.A.	66941
Dubrovnik S.A.	66952	Pan Asia Special Opportunities Fund II ..	66939
Eastern Finance Corporation S.A.	66939	Petrinvest S.A.	66935
Egerton Holding S.A.	66914	Polder AWL-Techniek S.à r.l.	66946
Elisafin S.A.	66952	PPG Luxembourg Finance S.à r.l.	66938
Eras S.A.	66949	QLI Administration S.à r.l.	66951
Eurobank EFG Fund Management Compa- ny (Lux) S.A.	66953	Romsee S.A.	66937
EURO-LAND, Société Anonyme Holding	66949	Royal Buildings S.A.	66940
Europa Steel S.à r.l.	66954	Samolux S.A.	66942
Fionate S. à r.l.	66953	S.C.I. Gallica Romana	66946
Francesca International S.A.	66942	Sestante 1 S.à r.l.	66915
Gardian S.A.	66936	Sirius Lux S.A.	66942
G.L.P. S.A.	66937	Société Hollando-Suisse de Participation	66949
Holding d'Investissement Commercial S.A.	66959	S.S.I. Partner AG	66914
International Business Center Investors S.à r.l.	66950	S.S.V. Holding S.A.	66914
International Business Consultants S.A.	66915	Subcart S.A.	66950
Internationale Gesellschaft für Bildungs- management S.A.	66956	Subtarc S.A.	66951
J'M' Trade s.à r.l.	66938	Sunami Finance S.A.	66943
		TARC Lux S.à r.l.	66950
		Tazm S.A.	66957
		Trianit S.A.	66943

S.S.V. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 33.503.

Constituée par-devant M^e Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 1990, acte publié au Mémorial C n^o 367 du 9 octobre 1990, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 30 juillet 1998, acte publié au Mémorial C n^o 795 du 30 octobre 1998, en date du 18 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n^o 669 du 30 avril 2002 et en date du 22 août 2003, acte publié au Mémorial C n^o 1063 du 14 octobre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.S.V. HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007063916/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04934. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

S.S.I. Partner AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 56.724.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 15 octobre 1996, acte publié au Mémorial C n^o 6 du 8 janvier 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 juin 1998, acte publié au Mémorial C n^o 661 du 17 septembre 1998, en date de 6 octobre 1999, acte publié au Mémorial C n^o 989 du 23 décembre 1999 et en date du 20 octobre 2000, acte publié au Mémorial C 398 du 31 mai 2001. Les statuts ont été modifiés par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 décembre 2001, acte publié au Mémorial C 737 du 15 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.S.I. PARTNER AG

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007063918/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04929. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Egerton Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 73.112.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour EGERTON HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007063956/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04402. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Danator Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.289.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 septembre 2004, acte publié au Mémorial C n^o 1260 du 9 décembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DANATOR LUX HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007063925/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04921. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

I.B.C. (Luxembourg), International Business Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 51.863.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 septembre 2006

Le mandat d'administrateur délégué de M. Marc Hurner, rue F. Bossaerts, 107 à 1030 Bruxelles est reconduit pour une période de 6 (six) ans jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012. Le mandat d'administrateur de la société STRATEGIC MANAGEMENT CONSULTING S.A., 26, bld Royal à L-2449 Luxembourg (RCSL B 79252) est reconduit pour une période de 6 (six) ans jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Copie conforme à l'original

M. Hurner

Administrateur délégué

Référence de publication: 2007064141/4555/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06994. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Sestante 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.883.

In the year two thousand and six, on the twenty first of December.

Before the undersigned Maître Henry Hellinckx, notary, residing at Mersh, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

SOREFISA S.p.A., an Italian «società di revisione e fiduciaria», having its registered office at via dei Bossi 7, 20121 Milan, tax code 02311190157, authorisation to

execute fiduciary activity n. 240826, May 30th 1975, here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing professionally in Luxembourg (the «Sole Shareholder»).

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the Sole Shareholder of the company SESTANTE 1 S.à r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy and not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated by deed of M^e Paul Bettingen notary on the 13th day of December 2006, of which the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending (the «Mémorial»).

Then the Sole Shareholder requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create 3 Classes of shares: Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares with rights as set further on in the articles of associations (the «Articles»).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the 500 (five hundred) existing shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty five Euros) each into 500 (five hundred) Class A Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 47,350 (forty-seven thousand three hundred fifty Euros) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 59,850.- (fifty-nine thousand eight hundred fifty Euros) by the creation and issue of 138 (one hundred thirty-eight) Class A Shares, 768 (seven hundred sixty-eight) Class B Shares and 988 (nine hundred eighty-eight) Class C Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, to be subscribed and fully paid up by contribution in cash.

SOREFISA S.p.A, duly represented by Patrick Van Hees, jurist with professional address in Merch, Grand-duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 20 December 2006, declares to subscribe to 138 (one hundred thirty-eight) Class A Shares, 768 (seven hundred sixty-eight) Class B Shares and 988 (nine hundred eighty-eight) Class C Shares, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 47,350.- (forty-seven thousand three hundred fifty Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it;

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve and to issue 1,406 (one thousand four hundred and six) class A redeemable convertible bonds (the «Class A RCB») having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each for a total amount of EUR 35,150.- (thirty-five thousand one hundred fifty Euros) which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 35,150.- (thirty-five thousand one hundred fifty Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for a period of 3 years, in accordance with article 8.1 of the Articles:

- Jens Tonn, Manager of CANDOVER PARTNERS LTD, born in Sassnitz, Germany on 6 July 1966 and residing at Gladiolenstrasse 6, 40474 Düsseldorf, Germany with effect as of 27 December 2006;
- Tian Tan, CFO of CANDOVER PARTNERS LTD, born in Johor, Malaysia on 3 September 1953, residing at 28 Norland Square, London, W11 4PV with immediate effect;
- Séverine Sylvie Michel, Master at Law, born in Epinal on 19 My 1977, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg with immediate effect;
- Sébastien Robert Georges Gravière, Lawyer, born in Nancy on 9 April 1973, with professional address 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg with immediate effect.

Sixth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the duration of the mandate of MANACOR (LUXEMBOURG) SA as manager of the Company is reduced from an unlimited duration to three years in accordance with article 8.1 of the Articles.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the Articles to reflect in particular, but not limited thereto, the amendments set out in the previous resolutions, which shall be read as set out here-after:

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SES-TANTE 1 S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Duration.

3.1. The Company is formed for an unlimited duration and it should be liquidated once the object is realised.

3.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

4. Object.

4.1. The object of the Company is the acquisition and holding of a shareholder interest in SESTANTE 2 S.à r.l. (or in any company resulting from any merger, demerger, consolidation, amalgamation, transformation, or any change of corporate form of SESTANTE 2 S.à r.l.) and, as the case may be, a direct or indirect shareholder interest in FERRETTI and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by SESTANTE 2 S.à r.l. It may participate in the creation, development, management and Control of SESTANTE 2 S.à r.l. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever relating to the participation held in SESTANTE 2 S.à r.l.

4.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds, redeemable and/or convertible bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. Subject to Article 7. below, it may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

4.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investment for the purpose of its efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

5. Share capital - Capital increase.

5.1. The subscribed share capital of the Company is set at EUR 59,850.- (fifty-nine thousand eight hundred fifty euro) represented by no. 638 class A common voting shares (the Class A Shares), no. 768 class B common voting shares (the Class B Shares) and no. 988 class C common voting shares (the Class C Shares), each with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) and each being fully paid-up.

5.2.1. Subject to Article 5.4. below, the Company may issue Class A, Class B Shares, Class C Shares and ordinary shares (the Ordinary Shares or Class D Shares), each having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) and having the rights and obligations set forth in these Articles (collectively referred to as the Shares).

5.2.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles according to Article 14.5.

5.3. Capital Increases

(a) Save as differently determined by the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles according to Article 14.5. below, any capital increase shall be carried out by issuance of Ordinary Shares only and shall be subject to a pre-emption right of the holders of Class A Shares, Class B Shares and Ordinary Shares only. No further Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares shall be issued by the Company in the future.

(b) If one or more holders of Class A Shares, Class B Shares and Ordinary Shares, holders do not subscribe to their portion of a capital increase, the other Class A Shares, Class B Shares and Ordinary Shares holders shall be entitled, but not obliged, to subscribe, in pro rata to their shareholding, to the portion of the capital increase not subscribed to by such shareholder(s).

6. Shares.

6.1. The Shares of the Company shall be in registered form only.

6.2. Subject to the provisions of Article 16. below, each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.3. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may repurchase its own Shares within the limits set forth by the law.

6.6. Unless Article 6.7. applies, the Company shall repurchase all the Class C Shares:

(i) if Article 16.5. is applicable, immediately after payment of the Specified Amount C on each Class C Share in consideration of the nominal value of the Class C Shares so repurchased; or

(ii) if Article 16.6. is applicable, upon or immediately after occurrence of a Triggering Event which is a Listing, in consideration of the sum of (a) the nominal value of the Class C Share on each Class C Share so repurchased and (b) an amount, equal to the Specified Amount C, provided, however, that payment of said repurchase price shall be made at the time provided under Article 16.6.(b) (under which, for the avoidance of doubt, no payment of the Distributed Amount shall then be due and made) below and that the price element under letter (b) above shall be increased as set out in Article 16.6(b) below, mutatis mutandis.

The Board of Managers shall convene an extraordinary general meeting of shareholders to decide upon the cancellation of the repurchased Class C Shares and the subsequent decrease of the share capital of the Company in accordance with Article 5.2.1.

6.7. If an Exit occurs which is not a Triggering Event the Company shall repurchase all the Class C Shares in consideration of the nominal value of the Class C Shares so repurchased.

7. Transfer of shares and other Securities.

7.1. General Principles

(a) No shareholder may Transfer any Securities of a certain category without simultaneously transferring to the transferee the same proportion of each other category of Securities that he/she/it holds. Any Transfer of Securities in violation of this Article 7.1.(a) shall be void and ineffective ab initio and the Company shall not give any effect to such attempted Transfer in its shareholders' register.

(b) No Transfer of any Securities shall be effected unless the Board of Managers is satisfied that such Transfer is effected in accordance with these Articles.

(c) No rights attached to the Securities including, without limitation, preemptive and preferential subscription rights, if any, shall be assigned, disposed of or Transferred except as otherwise provided for in these Articles.

7.2. Lock-up and Negative Pledge

(a) Subject to Article 7.3. below, for the entire duration of the Company, the shareholders shall not Transfer, or agree to Transfer, directly or indirectly, any of their Securities without the prior written consent of each of MEDSTEAD, IMPE and, if and when it will become a shareholder of the Company, FITA. Any such Transfer, even if approved by the other shareholders, shall remain subject to the provisions of Article 7.1. (to the extent applicable). Any Transfer in violation of this Article 7.2.(a) shall be void and ineffective ab initio and the Company shall not give any effect to such Transfer in its shareholders' register.

(b) The shareholders shall not, directly or indirectly, Encumber any of their Securities, unless previously authorised in writing by MEDSTEAD, IMPE and, if and when it will become a shareholder of the Company, FITA.

7.3. Permitted Transfers

The provisions set out in Article 7.2.(a) of these Articles shall not apply in the event of Transfer of Securities by:

(i) MEDSTEAD to any company or legal entity which is, directly or indirectly, entirely owned by one or more of the CANDOVER Funds;

(ii) IMPE to FITA, provided, however, that the Transfer contemplates up to, and not more than, 15% of the Securities of the Company;

(iii) if and when it will become a shareholder of the Company, FITA to any company or legal entity which is, directly or indirectly, entirely owned by one or more of the PERMIRA Funds; and

(iv) by any of the Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares holders or IMPE, in each case in favour of the Company or an entity designated in writing by the Board of Managers pursuant to Article 9.7. below.

8. Management - Appointment and dismissal.

8.1. The Company shall be managed either by a sole manager or by a board of managers (the Board of Managers), either shareholders or not, who are appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders for a term of 3 (three) years. After Completion, the Company shall only be managed by the Board of Managers of 5 (five) members.

8.2. Retiring managers are eligible for re-election.

8.3. After Completion, the Board of Managers shall be appointed as follows:

(i) MEDSTEAD shall present a list of at least three candidates and three managers shall be elected among this list (individually, a MEDSTEAD Manager, collectively, the MEDSTEAD Managers);

(ii) IMPE shall present a list of at least two candidates and two managers shall be elected among this list (individually, an IMPE Manager and collectively the IMPE Managers);

(iii) if and when FITA will become a shareholder of the Company, the following provisions shall apply in lieu of the provision under item (ii) above:

(A) IMPE shall present a list of at least one candidate and one IMPE Manager shall be elected among this list;

(B) FITA shall present a list of at least one candidate and one manager shall be elected among this list (the FITA Manager).

8.5. The managers may be dismissed at any time and at the sole discretion of the single shareholder or the general meeting of shareholders (ad nutum).

9. Meetings and resolutions of the Board of Managers.

9.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 5 (five) Business Days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers of the Company.

9.4. The Board of Managers may elect among the MEDSTEAD Managers a chairman (the Chairman). The Board of Managers may further choose a secretary (the Secretary), either manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the general meetings of shareholders.

9.5. Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.6. Subject to Article 9.7. below, the Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board of Managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7. Any of the following decisions shall be taken by the Board of Managers with the favourable vote of the IMPE Manager(s) and shall not be delegated to any manager or executive committee (it being understood, however, that the Board of Managers shall be able to delegate the implementation of any such decisions taken by the Board of Managers):

(a) Transfer or Encumber any of the securities of SESTANTE 2 S.à r.l. owned by the Company (except for Transfers or Encumbrances anyway required by the Banks); it being understood, however, that the favourable vote of the IMPE Manager(s) shall not be needed in respect of:

(i) a Transfer which is a Trade Sale to be completed after the fifth anniversary from Completion;

(ii) a Transfer which is a Secondary Buy-out where the binding obligation to enter into the transaction is executed at the time when CAV. NORBERTO FERRETTI (A) is not the shareholder who, directly or indirectly, CONTROLS IMPE or (B) is not capable due to physical or mental disability to hold the office of chairman of the board of directors of FERRETTI or (C), being capable and offered to be appointed, he refuses the office or (D) he resigns and is not reappointed for any of the reasons mentioned under letters (B) and (C) above;

(b) any decision related to the matters set out under Article 7.3.(iv) above (other than the where the Transfer of Shares is to (i) the Company or (ii) MEDSTEAD, IMPE and, if and when it will become a shareholder of the Company, FITA and provided, however, that in the case of a transfer other than to the Company, such Shares are bought by each of MEDSTEAD, IMPE and, if and when it will become a shareholder of the Company, FITA on a pro-rata basis (unless one or more amongst MEDSTEAD, Impe or FITA does not wish to purchase its pro-rata share which it is entitled to buy));

(c) give voting instructions to a representative of the Company at the general meeting of shareholders of SESTANTE 2 S.à r.l., where the resolution of such meetings of SESTANTE 2 S.à r.l. relates to:

(i) the appointment of any member of the board of managers of SESTANTE 2 S.à r.l., it being understood, however, that the favourable vote of the IMPE Manager(s) shall not be needed in relation to the appointment of the SESTANTE 2 S.à r.l. board of managers when the relevant voting instructions given by the Board of Managers to the Company's representative provide for the vote in support of a list of candidates which includes the same members of the Board of Managers or, alternatively, one candidate designated by each of the Company's managers (thus, a total of five candidates);

(ii) increases of the share capital of SESTANTE 2 S.à r.l. or amendments to the articles of association, mergers, de-mergers, changes of corporate form and liquidation of SESTANTE 2 S.à r.l. (unless the liquidation of SESTANTE 2 S.à r.l. is to be resolved at a time when SESTANTE 2 S.à r.l. does not own any direct or indirect shareholding in FERRETTI), it being understood, however, that such favourable vote shall not be needed for the voting instructions given by the Board of Managers to the Company's representative in relation to:

(A) increases of the share capital of SESTANTE 2 S.à r.l. aimed at (i) covering losses of SESTANTE 2 S.à r.l. pursuant to mandatory provisions of Luxembourg laws and/or (ii) restoring and maintaining the debt/equity ratio, or minimum equity, provided for in any financing agreement to which the Company or any of its Subsidiaries is a party at any given time, provided that:

a. the amount of such capital increase is limited to the minimum amount necessary to cover the losses incurred by SESTANTE 2 S.à r.l. or to restore the above debt/equity ratio or minimum equity;

b. the new shares to be issued pursuant to the capital increase (if any) are offered for subscription to the Company; and

c. the same resolution of the Board of Managers approves the subscription of such capital increase by the Company; and/or

(B) increases of the share capital of SESTANTE 2 S.à r.l. when (i) the amount (inclusive of share premium) to be resolved upon by the general meeting of shareholders of SESTANTE 2 S.à r.l. (the SESTANTE 2 S.à r.l. Increase) corresponds (except for a portion destined to pay fees and expenses relating to the management and activity of the Company) to the amount (inclusive of share premium) of a capital increase concurrently resolved upon by the general meeting of shareholders of the Company (the Company Increase); (ii) the SESTANTE 2 S.à r.l. Increase is offered for the subscription to the Company; and (iii) the Company resolved to entirely subscribe to the SESTANTE 2 S.à r.l. Increase by using the funds collected with the Company Increase;

(C) any resolution to be adopted by SESTANTE 2 S.à r.l. when the Company or any of its Subsidiaries is in default (however defined) under the financial covenants of any financing agreement to which the Company or any of its Subsidiaries is a party at any given time, only until such default (however defined) is continuing and to the extent of what is necessary in order to remedy the relevant default.

9.8. Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other, provided such call is initiated from Luxembourg. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.9. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Minutes of meetings of the Board of Managers.

10.1. The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman and any other manager. Any proxies will remain attached thereto.

10.2. Copies or extracts of such minutes that may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and any other managers.

11. Powers of the Board of Managers. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the Board of Managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

12. Delegation of powers and representation of the Company.

12.1. Subject to Article 9.7. above, special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the sole manager, or if there are more than one manager, by the Board of Managers.

12.2. Subject to Article 9.7. above, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers for transactions not exceeding a commitment of EUR 10,000.- (ten thousand) and in all matters by the joint signature of all the managers of the Company or the single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Managers, but only within the limits of such power.

13. Indemnification. The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

14. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders.

14.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

14.2. Each shareholder has voting rights proportional to its shareholding.

14.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

14.4. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex,

facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.5. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, any resolutions relating to (i) the amendment of these Articles, (ii) the merger, de-merger, change of corporate form and/or liquidation of the Company (unless the liquidation of the Company is to be resolved at a time when the Company does not own any direct or indirect shareholding in FERRETTI) and (iii) capital increases of the Company, shall be passed at the general meeting of the shareholders with the favourable vote of IMPE, it being understood however that such favourable vote shall not be applicable in respect of any resolution:

(a) of capital increase of the Company aimed at (i) covering losses pursuant to mandatory provisions of Luxembourg laws and/or (ii) restoring and maintaining the debt/equity ratio, or minimum equity, provided for in any financing agreement to which the Company or any of its Subsidiaries is a party at any given time, provided that:

a. the amount of such capital increase is limited to the minimum amount necessary to cover the losses incurred by the Company or to restore the above debt/equity ratio or minimum equity;

b. the new shares to be issued pursuant to the capital increase (if any) are offered for subscription to the existing shareholders of the Company in proportion to their respective shareholding in accordance with the provisions of Article 5.3.(a) above; and

(b) to be adopted when the Company or any of its Subsidiaries is in default (however defined) under the financial covenants of any financing agreement to which the Company or any of its Subsidiaries is a party at any given time, only until such default (however defined) is continuing and to the extent of what is necessary in order to remedy the relevant default.

14.6. Decisions by shareholders are passed in such a form and at a such majority(ies) as prescribed by the Law and by these Articles. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company. Meetings can be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least 10 Business Days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

15. Financial year - Annual accounts.

15.1. The Company's financial year runs from 1 September of each year to 31 August of each year.

15.2. At the end of each financial year, the Board of Managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Distributions.

16.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2. Any disposal (if any) by the general meeting of shareholders of the surplus of net profits after deduction (if any) of the amounts referred to in Article 16.1. above or any disposal of amounts distributable to the shareholders (the Surplus) shall be made in accordance with the provisions of Articles from 16.3. to 16.6. below.

16.3. Subject to the provisions of Articles from 16.4. to 16.6., any distributions out of the Surplus (the Distributed Amount) (including, for the avoidance of doubt, on a Refinancing) shall be made to the shareholders in the following manner and order of priority:

(a) first, any Distributed Amount shall be paid to Class A Shares until each Class A Share receives (in aggregate with any other payment previously made on such share under this Article 16.) the Specified Amount A in full;

(b) second, any further Distributed Amount shall be paid to all Shares rateably amongst them, to the exclusion, however, of Class B Shares and Class C Shares.

16.4. Notwithstanding the provisions of Article 16.3. above, any Distributed Amount that stems from an Exit (which does not constitute a Triggering Event) shall be paid to shareholders in the following manner and order of priority:

(a) first, any Distributed Amount shall be paid to Class A Shares and Class B Shares, rateably amongst them, until (i) each Class A Share receives (in aggregate with any other payment previously made on such share under this Article 16.) the Specified Amount A in full and (ii) each Class B Share receives (in aggregate with any payment previously made on such share under this Article 16.) an amount equal to the Specified Amount A;

(b) second, any further Distributed Amount shall be paid to Class B Shares until each Class B Share receives (in aggregate with any other payment previously made on such share under this Article 16. including, for the avoidance of doubt, under letter (a) in this Article 16.4.) an amount equal to the Specified Amount B in full;

(c) third, any further Distributed Amount shall be paid to all Shares rateably amongst them, to the exclusion, however, of Class C Shares,

it being understood, however, that in the event any payment of the Specified Amount A has been made before an Exit in favour of the Class A Shares pursuant to Article 16.3. above or, as the case may be, Article 16.6. below, then any payment of the Distributed Amount pursuant to this Article 16.4. shall be made first to each of the Class B Shares until each Class B Share receives an amount (in aggregate with any other payment previously made on such share under this Article 16.) equal to the amount which would have been received by each the Class B Share had the Distributed Amount been applied in accordance with the priority order set forth by letters (a) and (b) of this Article 16.4.

16.5. Notwithstanding the provisions of Articles 16.3. and 16.4. above and subject to Article 16.7. below, any Distributed Amount that stems from a Triggering Event shall be paid to shareholders in the following manner and order of priority:

(a) first, any Distributed Amount shall be paid to Class C Shares until each of such shares receives the Specified Amount C in full;

(b) second, any further Distributed Amount shall be paid to Class A Shares and Class B Shares, rateably amongst them, until (i) each Class A Share receives (in aggregate with any other payment previously made on such share under this Article 16.) the Specified Amount A in full and (ii) each Class B Share receives (in aggregate with any other payment previously made on such share under this Article 16.) an amount equal to the Specified Amount A;

(c) third, any further Distributed Amount shall be paid to Class B Shares until each of such shares receives (in aggregate with any other payment previously made on such share under this Article 16.) an amount, which in aggregate with any amount received under paragraph (a) above, is equal to the Specified Amount B;

(d) fourth, any further Distributed Amount shall be paid to all Shares rateably amongst them, to the exclusion, for the avoidance of doubt, of Class C Shares,

it being understood, however, that in the event any payment of the Specified Amount A has been made before a Triggering Event in favour of the Class A Shares pursuant to Article 16.3. above or, as the case may be, Article 16.6. below, any payment of the Distributed Amount pursuant to this Article 16.5. after payment of the Specified Amount C to each of the Class C Shares under letter (a) above shall be made first to each of the Class B Shares until each Class B Share receives an amount (in aggregate with any other payment previously made on such share under this Article 16.) equal to the amount which would have been received by each of the Class B Shares had the Distributed Amount been applied in accordance with the priority order set forth by letters (b) and (c) of this Article 16.5.

16.6. Notwithstanding the provisions of Article 16.5. above and without prejudice to the provisions of Article 6.6.(ii) above, any Distributed Amount which stems from a Triggering Event which is a Listing shall be allocated to shareholders in the order of priority set out in Article 16.5. above, but payment of the Distributed Amount so allocated shall be made as follows:

(a) the amount of the Distributed Amount which is payable to any Shares other than Class C Shares shall be paid on such date as the shareholders' meeting may decide;

(b) the amount of the Distributed Amount which is payable to Class C Shares shall be paid within one calendar year of the occurrence of the Triggering Event, provided, however, that the amount payable to Class C Shares shall be increased by a 5% non compounded interest p.a. for the period comprised between the date when the Distributed Amount is paid to Shares other than Class C Shares and the date of actual payment to Class C Shares.

16.7. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

16.7.1. a statement of accounts or an inventory or report is established by the sole manager or, as the case may be, the board of managers;

16.7.2. this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

16.7.3. the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders;

16.7.4. assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Dissolution - Liquidation

17. Dissolution.

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall first be paid in order of priority in accordance with the relevant provisions of Article 16. above.

General provision - Definitions

18. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

19. Definitions. In addition to terms defined above, the following terms shall have the meanings set forth below for the purposes of these Articles of Incorporation:

Banks: means the banks at any time providing financing, funds and/or guarantees to the Company or any of its Subsidiaries for the purposes of the Transaction.

Business Day: means a day (excluding Saturdays and Sundays) on which banks are usually open in Milan, in London and in Luxembourg for the transaction of normal banking business.

CANDOVER Funds: means (1) CANDOVER INVESTMENTS PLC, a company incorporated in England and Wales (registered number 01512178), whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN (CANDOVER INVESTMENTS); (2) CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, a company incorporated in England and Wales (registered number 1740547), whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN; (3) CANDOVER 2005 FUND US NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10587, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its manager CANDOVER PARTNERS LIMITED (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN; (4) CANDOVER 2005 FUND US NO.2 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10588, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its manager CANDOVER PARTNERS LIMITED (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN; (5) CANDOVER 2005 FUND US NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10589, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, 10588, Guernsey, GY1 3QL, acting by its manager CANDOVER PARTNERS LIMITED (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN; (6) CANDOVER 2005 FUND US NO.4 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10590, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its manager CANDOVER PARTNERS LIMITED (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN; (7) CANDOVER 2005 FUND UK NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10583, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its manager CANDOVER PARTNERS LIMITED (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN; (8) CANDOVER 2005 FUND UK NO.2 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10584, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its manager CANDOVER PARTNERS LIMITED (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN; (9) CANDOVER 2005 FUND UK NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10585, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its manager CANDOVER PARTNERS LIMITED (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN; (10) CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, a company incorporated in England and Wales (registered number 1740547), whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, on behalf of the CANDOVER 2005 FUND CO-INVESTMENT SCHEME; (11) CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, a company incorporated in England and Wales (registered number 1740547), whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, on behalf of the CANDOVER 2005 FUND DIRECT CO-INVESTMENT PLAN; (12) NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES (GUERNSEY) LIMITED, acting in its capacity as trustee of the CANDOVER 2005 OFFSHORE EMPLOYEE BENEFIT TRUST.

Completion: means the date on which the Company has acquired, directly or indirectly, an interest in FERRETTI.

Control: over a company means the ownership of more than 50.00% of the voting rights exercisable at such company's shareholders' meeting.

Encumber: means create, or allow the creation of, any charge, pledge, mortgage, usufruct, lien, seizure, attachment, encumbrance or other third-party right or interest over a stock or an asset.

Exit: means (i) the Company having ceased to hold, directly or indirectly, any interest in the corporate capital of FERRETTI (or in any company resulting from any merger, de-merger, consolidation, amalgamation, transformation, or any change of corporate form of FERRETTI) as a result of the completion of a Secondary Buy-out or a Trade Sale or otherwise or (ii) the shares representing the corporate capital of FERRETTI having been listed on the Italian stock exchange (the Listing).

Exit Value: means:

(a) in relation to a Secondary Buy-out or Trade

Sale, the net amount received in cash by MEDSTEAD in respect of its Qualifying Investments as a result of distributions by the Company of the proceeds of the Secondary Buy-out or Trade Sale; or

(b) in relation to a Listing, an amount equal to (Ax B) where «A» equals the number of shares held (whether directly or indirectly) by, or allotted to MEDSTEAD in FERRETTI, NUOVA FERRETTI or any other entity which is the subject

of the Listing and where «B» equals the price per share at which such shares in FERRETTI, NUOVA FERRETTI or any other entity which is the subject of the Listing are sold or placed in connection with the Listing.

Exit Year: means any of Year 2, Year 3, Year 4, Year 5 and Year 6.

FERRETTI: means FERRETTI S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office in Cattolica (RN), Via Irma Bandiera, 62, fiscal code and number of registration at the Companies Register of Rimini 04485970968 or any company resulting from any merger, de merger, consolidation, amalgamation, transformation, or any change of corporate form of FERRETTI.

FITA: means FITA S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the register of commerce of Luxembourg under number B 88.162

IMPE: means IMPE LUX S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the register of commerce of Luxembourg under number B 87.846.

Investor Cashflows: means:

(a) the total amount invested from time to time by MEDSTEAD in the Company; and

(b) the aggregate amount of all cash paid in cleared funds to MEDSTEAD in respect of Qualified Investments excluding for the avoidance of doubt, any fees paid by the Company or any of its subsidiaries to MEDSTEAD in accordance with the Shareholders Agreement or as otherwise agreed with the Investors and shall include the amount of the Exit Value to be paid to MEDSTEAD.

MEDSTEAD: means MEDSTEAD LUXCO S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and any entity to which MEDSTEAD Securities are Transferred in accordance with the provision of these Articles.

Net IRR: means the annual internal rate of return (expressed as a percentage) which when applied as a discount to the Investor Cashflows, gives a net present value of such Investor Cashflows of zero, and provided that such rate of return shall be calculated on the basis that the Specified Amount C is deemed to have been paid to the holders of Class C Shares.

NUOVA FERRETTI: means the company resulting from the merger of FERRETTI pursuant to the Transaction.

PERMIRA Funds: means PERMIRA EUROPE II L.P.I, PERMIRA EUROPE II L.P.2, PERMIRA EUROPE II C.V.3, PERMIRA EUROPE II C.V.4, SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED and PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME.

Private Equity Funds: means any fund or entity or group of entities, the assets of which are managed professionally for investment purposes.

Qualified Investments: means any investment in the Company, whether in equity, quasi-equity or debt instruments, by MEDSTEAD.

Refinancing: means any financing transaction carried out by the Company and/or any of its subsidiaries as a result of which available cash is generated at the level of the Company for distribution to its shareholders.

Secondary Buy-out: means the Transfer of all, and not part of, the shareholding indirectly held by the Company in FERRETTI or, as the case may be, NUOVA FERRETTI in favor of one or more Private Equity Funds.

Securities: means all the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Ordinary Shares, warrants, bonds (including, for the avoidance of doubt, the RCBs), preferential subscription rights, option rights, or any other instruments issued now or in the future by the Company giving access or which give access to its share capital.

SESTANTE 2 S.à r.l.: means SESTANTE 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Shares: means any and all shares of the Company irrespective of any specific class of shares.

Specified Amount A: means, in respect of each Class A Share, the amount of Euro 30,703.- increased by an amount determined by applying to 98.27% of such amount an annual non-compounded interest rate equal to the interest rate applicable to the interest bearing shareholders' loan of the Company accruing from Completion until the date of actual payment of the Specified Amount A.

Specified Amount B: means in respect of each Class B Share, the amount of Euro 31,315.-.

Specified Amount C: means an amount in EUR per each Class C Share equal to that set out in the relevant cell of the table below (being the cell which falls in the row opposite the relevant Net IRR applicable at Exit and in the column opposite the relevant Exit Year).

Subsidiaries: means, with respect of a company, all the companies directly or indirectly Controlled by such company.

Trade Sale: means the Transfer of all, and not part of, the shareholding indirectly held by the Company in FERRETTI or, as the case may be, NUOVA FERRETTI in favor of entities other than Private Equity Funds.

Transaction: means the indirect investment of the Company in FERRETTI and any related activity and transaction.

Transfer: means any transfer or disposal of any nature by whatever means, whether by sale, assignment, contribution in kind, succession, gift, merger, exchange or otherwise but excluding, for the avoidance of doubt, by way of redemption in accordance with these Articles.

Triggering Event means an Exit where in each case the Net IRR realized by MEDSTEAD on its investment in the Company is greater than or equal to 20% and provided the Exit completes after the start of Year 2 and before the end of Year 6.

RCBs means the redeemable convertible bonds that the Company may issue from time to time.

Year 2 means the period running from the first anniversary of Completion to the day prior to the second anniversary of Completion;

Year 3 means the period running from the second anniversary of Completion to the day prior to the third anniversary of Completion;

Year 4 means the period running from the third anniversary of Completion to the day prior to the fourth anniversary of Completion;

Year 5 means the period running from the fourth anniversary of Completion to the day prior to the fifth anniversary of Completion;

Year 6 means the period running from the fifth anniversary of Completion to the day prior to the sixth anniversary of Completion.

Net IRR	Specified Amount C (Euro)				
	Year 2	Year 3	Year 4	Year 5	Year 6
Less than 25% but greater than or equal to 20%	2,964.-	5,085.-	11,534.-	21,890.-	37,538.-
Less than 30% but greater than or equal to 25%	7,268.-	12,771.-	24,754.-	43,417.-	71,450.-
Less than 35% but greater than or equal to 30%	10,826.-	19,476.-	37,153.-	65,050.-	107,832.-
Less than 40% but greater than or equal to 35%	15,158.-	27,910.-	53,055.-	93,424.-	156,745.-
Less than 45% but greater than or equal to 40%	20,303.-	38,250.-	72,988.-	129,864.-	221,227.-
Less than 50% but greater than or equal to 45%	29,587.-	57,013.-	108,358.-	193,461.-	332,577.-
Greater than or equal to 50%	33,545.-	66,096.-	128,696.-	235,803.-	416,643.-

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was pre-nominated in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SOREFISA S.p.A., une «società di revisione e fiduciaria» italienne, ayant son siège social à via dei Bossi 7, 20121 Milan, tax code 02311190157, dont l'autorisation d'exécuter l'activité de fiduciaire sous le n. 240826, du 30 mai 1975, ici représentée par Mr Patrick Van Hees, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (l'«Associé Unique»).

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare être l'associé unique de la société SESTANTE 1 S.à r.l., ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, et non encore enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Paul Bettingen en date du 13 décembre 2006, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours (le «Mémorial»).

L'Associé Unique a donc requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer trois catégories de parts sociales: Parts de Catégorie A, Parts de Catégorie B et Parts de Catégorie C ayant les droit tels que fixé plus loin dans les Statuts.

Deuxième résolution

L'Associé Unique de la Société décide de convertir les 500 (cinq cent) parts sociales existantes, ayant une valeur nominale EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, en 500 (cinq cent) Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 47.350,- (quarante sept mille trois cent cinquante Euros) pour le porter de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 59.850,- (cinquante neuf mille huit cent cinquante Euros) par la création et l'émission de 138 (cent trente huit) Parts Sociales de Catégorie A, 768 (sept cent soixante huit) Parts Sociales de Catégorie B et 988 (neuf cent quatre vingt huit) Parts Sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, à être souscrites et payées par contribution en numéraire.

SOREFISA S.p.A. dûment représenté par Patrick van Hees, juriste ayant son adresse professionnelle à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 décembre 2006, déclare souscrire à 138 (cent trente-huit) Parts Sociales de Catégorie A, 768 (sept cent soixante-huit) Parts Sociales de Catégorie B et 988 (neuf cent quatre-vingt-huit) Parts Sociales de Catégorie C qui ont été entièrement payées par contribution en numéraire, de sorte que le montant de EUR 47.350,- (quarante-sept mille trois cent cinquante Euros) est désormais à la disposition de la Société, dont la preuve a été dûment donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître et d'émettre 1.406 (mille quatre cent six) obligations convertibles rachetables (les «RCB Class A») ayant une valeur nominale EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune pour un montant total de EUR 35.150,- (trente-cinq mille cent cinquante Euros) entièrement payé par contribution en numéraire, de sorte que le montant de EUR 35.150,- (trente-cinq mille cent cinquante Euros) est désormais à la disposition de la Société, dont la preuve a été dûment donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérant de la Société pour une période de 3 ans, en accord avec l'article 8.1 des statuts:

- Jens Tonn, Gérant de CANDOVER PARTNERS LTD, né à Sassnitz, Allemagne, le 6 juillet 1966 et résidant à Gladiolenstrasse 6, 40474 Düsseldorf, Allemagne avec effet au 27 décembre 2006;
- Tian Tan, Président Directeur Général de CANDOVER PARTNERS LTD, née à Johor, Malysie le 3 septembre 1953, résidant à 28 Norland Square, Londres, W11 4PV avec effet immédiat;
- Séverine Sylvie Michel, «Master at Law», née à Epinal le 19 juillet 1977 avec adresse professionnelle à 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet immédiat;
- Sébastien Robert Georges Gravière, Avocat, né à Nancy le 9 avril 1973, avec adresse professionnelle à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'Associé Unique reconnaît que la durée du mandat de MANACOR (LUXEMBOURG) SA en tant que gérant de la Société est réduite d'une durée indéterminée à trois ans en conformité avec l'article 8.1 des Statuts.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des Statuts pour refléter en particulier, mais de façon non limitative les changements décrits dans les résolutions ci-avant.

Les Statuts auront désormais la teneur telle que décrite ci-après

1. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée prenant la dénomination de SESTANTE 1 S.à r.l. (la Société), régie par les lois de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée et sera liquidée une fois l'objet social réalisé.

3.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet la prise et la détention de participation dans SESTANTE 2 S.à r.l. (ou toute autre société résultant d'une fusion, scission, consolidation, transformation ou toute modification de la forme juridique de SESTANTE 2 S.à r.l.) et, le cas échéant, une participation directe ou indirecte dans FERRETTI, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par SESTANTE 2 S.à r.l. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le Contrôle de SESTANTE 2 S.à r.l. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit en rapport avec sa participation dans SESTANTE 2 S.à r.l.

4.2.1 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations, d'obligations rachetables et/ou convertibles et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Sous réserve de l'Article 7. ci-dessous, elle pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

4.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

5. Capital social - Augmentation de capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante-neuf mille huit cent cinquante euros (EUR 59.850,-), représenté par six cent trente-huit (638) parts sociales ordinaires votantes de catégorie A (les Parts de Catégorie A), sept cent soixante-huit (768) parts sociales ordinaires votantes de catégorie B (les Parts de Catégorie B) et neuf cent quatre-vingt-huit (988) parts sociales ordinaires votantes de catégorie C (les Parts de Catégorie C), chacune d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), et chacune entièrement libérée.

5.2. Sous réserve de l'Article 5.4. ci-dessous, la Société peut émettre des Parts de Catégorie A, des Parts de Catégorie B, des Parts de Catégorie C et des parts sociales ordinaires (les Parts Ordinaires ou Parts de Catégorie D), chacune ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), et ayant les droits et les obligations fixés par les présents Statuts, (ensemble, désignées comme les Parts).

5.2.1 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts en vertu de l'Article 14.5.

5.3. Augmentations de capital

(a) Sauf si l'assemblée générale en décide autrement de la manière requise pour la modification des Statuts conformément à l'article 14.5, toute augmentation de capital sera effectuée par l'émission de Parts Ordinaires uniquement et sera soumise à un droit de préemption par les détenteurs de Parts de Catégorie A, de Parts de Catégorie B et de Parts Ordinaires uniquement. La Société n'émettra plus aucune Part

Catégorie A, Part de Catégorie B et Part de Catégorie C supplémentaire à l'avenir.

(b) Si un ou plusieurs détenteurs de Parts de Catégorie A, Parts de Catégorie B et Parts Ordinaires ne souscrivent pas à leur portion d'augmentation de capital, les autres détenteurs de Parts de Catégorie A, Parts de Catégorie B et Parts Ordinaires auront le droit, mais ne seront pas obligés, de souscrire, proportionnellement à leur actionariat, à la portion d'augmentation de capital qui n'aura pas été souscrite par ce ou ces associé(s).

6. Parts.

6.1. Les Parts de la Société sont uniquement sous forme nominative.

6.2. Sous réserve des dispositions de l'Article 16. ci-dessous, chaque Part donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.3. Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. La même règle

s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un apporteur de bien donné en gage et le bénéficiaire du gage.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts dans les limites prévues par la loi.

6.6 Sous réserve de l'application de l'article 6.7, la Société peut racheter toutes les Parts de Catégorie C:

(i) si l'article 16.5 est applicable, immédiatement après le versement aux détenteurs de Parts de Catégorie C du Montant Déterminé C, en contrepartie de la valeur nominale des Parts de Catégorie C ainsi rachetées; ou

(ii) si l'article 16.6 est applicable, au moment ou immédiatement après un Facteur Déclenchant correspondant à une Cotation, en contrepartie de la somme (a) de la valeur nominale des Parts de Catégorie C ainsi rachetées et (b) un montant égal au Montant Déterminé C, à condition, toutefois, que le paiement de ce prix de rachat sera effectué au même moment que celui prévu à l'article 16.6.(b) (suivant lequel, aucun paiement de Montant Distribué ne sera du et payé) ci-dessous et que l'élément de prix sous la lettre (b) ci-dessus sera augmenté tel que prévu à l'article 16.6(b) ci-dessous, mutatis mutandis. Le Conseil de Gérance convoquera une assemblée générale extraordinaire des associés pour décider de l'annulation des Parts de Catégorie C rachetées et la réduction subséquente du capital social de la Société conformément à l'Article 5.2.1.

6.7 En cas de Sortie qui n'est pas un Facteur Déclenchant, la Société pourra racheter toutes les Parts de Catégorie C, en considération de la valeur nominale des Parts de Catégorie C ainsi rachetées.

7. Transfert de parts et autres Titres.

7.1. Principes généraux

(a) Aucun associé ne peut Transférer tous Titres d'une certaine catégorie sans transférer en même temps au cessionnaire la même proportion de chaque autre catégorie de Titres qu'il/elle détient. Tout Transfert de Titres en violation de cet Article 7.1.(a) sera nul et sans effet ab initio et la Société ne donnera aucun effet à cet essai de Transfert dans le registre des associés.

(b) Aucun Transfert de Titres ne sera effectué à moins que le Conseil de Gérance soit satisfait que ce Transfert s'effectue conformément aux présents Statuts.

(c) Aucun des droits rattachés aux Titres, en ce compris, sans limitation, les droits de préemption et de souscription préférentielle, s'il y en a, ne seront cédés, mis à disposition ou Transférés sauf stipulation contraire dans les présents Statuts

7.2. Blocage et Gage Négatif

(a) Sous réserve de l'Article 7.3 ci-dessous, tant que la Société existe, les associés ne Transféreront, ou ne consentiront pas au Transfert, directement ou indirectement, d'aucun de leurs Titres sans l'accord préalable écrit de MEDSTEAD, IMPE et, si et au moment où elle deviendra un associé de la Société, de FITA. Lesdits Transferts, même avec l'approbation des autres associés, resteront soumis aux dispositions de l'Article 7.1 (dans la mesure applicable). Tout Transfert en violation de cet Article 7.2.(a) sera nul et sans effet ab initio, et la Société ne donnera aucun effet à ce Transfert dans le registre des associés.

(b) Les associés ne pourront, directement ou indirectement, Nantir leur Titres, sauf avec l'autorisation écrite préalable de MEDSTEAD, IMPE et, si et au moment où elle deviendra un associé de la Société, de FITA.

7.3. Transferts Autorisés

Les dispositions exposées à l'Article 7.2.(a) ne s'appliqueront pas dans le cas d'un Transfert de Titres par:

(i) MEDSTEAD à une société ou entité juridique qui est, directement ou indirectement, une filiale entièrement détenue par un ou plusieurs Fonds CANDOVER;

(ii) IMPE à FITA, à condition cependant que le Transfert envisage, mais pas plus de, 15% des Titres de la Société;

(iii) si et au moment où elle devient un associé de la Société, FITA à toute société ou entité juridique qui est, directement ou indirectement, une filiale entièrement détenue par un ou plusieurs Fonds PERMIRA; et

(iv) par tous les détenteurs de Parts de Catégorie A, de Parts de Catégorie B et/ou de Parts de Catégorie C ou IMPE, dans chaque cas en faveur de la Société ou une entité désignée par écrit par le Conseil de Gérance en vertu de l'Article 9.7. ci-dessous.

8. Gestion - Nomination et révocation.

8.1. La Société est gérée soit par un gérant unique, soit par un conseil de gérance (le Conseil de Gérance), associés ou non, qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, pour une durée de 3 (trois) ans. Après la Finalisation, la Société sera uniquement gérée par un Conseil de Gérance de 5 (cinq) membres.

8.2. Les gérants en fin de mandat sont rééligibles.

8.3. Après la Finalisation, le Conseil de Gérance sera nommé de la manière suivante:

(i) MESTEAD présentera une liste d'au moins trois candidats et trois gérants seront nommés parmi cette liste (individuellement un Gérant MEDSTEAD et ensemble les Gérants MEDSTEAD);

(ii) Impe présentera une liste d'au moins deux candidats et deux gérants seront nommés parmi cette liste (individuellement un Gérant IMPE et ensemble les Gérants IMPE);

(iii) si et au moment où FITA deviendra un associé de la Société, les dispositions suivantes s'appliqueront au lieu des dispositions du point (ii) ci-dessus:

(A) IMPE présentera une liste d'au moins un candidat et un Gérant IMPE sera élu parmi cette liste;

(B) FITA présentera une liste d'au moins un candidat et un gérant sera élu parmi cette liste (le Gérant FITA).

8.4. Les gérants sont révocables à n'importe quel moment et à la seule discrétion de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés (ad nutum).

9. Réunions et résolutions du Conseil de Gérance.

9.1. Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 5 (cinq) Jours Ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du Conseil de Gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, telefax ou courrier électronique.

9.4. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi les Gérants MEDSTEAD (le Président). Le Conseil de Gérance peut également choisir un secrétaire (le Secrétaire), soit gérant ou non, qui sera chargé de conserver les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

9.5. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.6. Sous réserve de l'Article 9.7, ci-dessous, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7. N'importe laquelle des décisions suivantes sera prise par le Conseil de Gérance avec le vote favorable du/des Gérant(s) IMPE et ne pourra être déléguée à un gérant ou un comité exécutif (étant entendu, cependant, que le Conseil de Gérance peut déléguer la mise en œuvre d'une de ces décisions prises par le Conseil de Gérance):

(a) Transférer ou Nantir n'importe lequel des titres de SESTANTE 2 S.à r.l. détenus par la Société (sauf pour les Transferts ou Nantissements exigés par les Banques), étant précisé toutefois que le vote favorable du ou des Gérant(s) IMPE ne sera pas requis en cas de:

(i) un Transfert étant une Vente de l'Affaire devant être finalisée après la cinquième année suivant la Finalisation;

(ii) un Transfert qui est un Achat Secondaire où l'obligation d'exécuter la transaction est contractée au moment où CAV. NORBERTO FERRETTI (A) n'est pas l'associé qui, directement ou indirectement, Contrôle IMPE ou (B) n'est pas capable, dû à une déficience mentale ou physique, d'occuper la fonction de président du conseil d'administration de FERRETTI ou (C) étant capable et se voyant proposé la nomination, il refuse cette fonction ou (D) il démissionne et n'est pas renommé pour une des raisons mentionnées sous (B) et (C) ci-dessus;

(b) toute décision relative aux questions déterminées à l'Article 7.3.(iv) ci-dessus (autre que le Transfert de Parts à (i) la Société ou (ii) MEDSTEAD, IMPE et, une fois qu'il sera devenu associé de la Société, FITA et sous condition, toutefois, que dans le cas d'un Transfert autre qu'à la Société, ces Parts sont achetées par MEDSTEAD, IMPE et, une fois qu'il sera devenu associé de la Société, FITA de manière proportionnelle (à moins qu'un ou plusieurs parmi MEDSTEAD, IMPE ou FITA n'entendent pas acheter les Parts qu'il est censé acheter);

(c) donner des instructions de vote à un représentant de la Société lors d'une assemblée générale des associés de SESTANTE 2 S.à r.l. quand la résolution de ces assemblées de SESTANTE 2 S.à r.l. concerne:

(i) la nomination de tout membre du Conseil de Gérance de SESTANTE 2 S.à r.l., étant entendu, toutefois, que le vote favorable du(des) Gérant(s) IMPE n'est pas nécessaire concernant la nomination du conseil de gérance de SESTANTE 2 S.à r.l. quand les instructions de vote données par le conseil de gérance du représentant de la Société prévoit le vote à l'appui d'une liste de candidats qui comprend les mêmes membres que le Conseil de Gérance ou, alternativement, un candidat désigné par chaque gérant de la Société (ainsi, un total de cinq candidats);

(ii) des augmentations du capital social de SESTANTE 2 S.à r.l. ou modifications des statuts, fusion, scission, modification de la forme juridique et liquidation de SESTANTE 2 S.à r.l. (à moins que la liquidation de SESTANTE 2 S.à r.l. soit décidée au moment où SESTANTE 2 S.à r.l. ne détient aucune participation directe ou indirecte dans FERRETTI), étant entendu, toutefois, que ce vote favorable ne sera pas nécessaire pour les instructions de vote données par le Conseil de Gérance au représentant de la Société concernant:

(A) des augmentations du capital social de SESTANTE 2 S.à r.l. dont le but est de (i) couvrir les pertes de SESTANTE 2 S.à r.l. en vertu des dispositions des lois luxembourgeoises et/ou (ii) rétablir ou maintenir le ratio dettes/capital, ou un

capital minimum, prévus dans tout contrat financier dont la Société ou une de ses Filiales est une partie à un moment donné, à condition que:

a. le montant de cette augmentation de capital soit limité au montant minimum nécessaire pour couvrir les dettes encourues par SESTANTE 2 S.à r.l. ou rétablir le ratio dettes/capital ou capital minimum ci-dessus;

b. les nouvelles parts sociales à émettre en vertu de l'augmentation de capital (s'il y en a) soient offertes pour souscription par la Société; et

c. la même résolution du Conseil de Gérance approuve la souscription à cette augmentation de capital par la Société; et/ou

(B) des augmentations du capital social de SESTANTE 2 S.à r.l. quand (i) le montant (en ce compris la prime d'émission) qui fait l'objet d'une résolution de l'assemblée générale des associés de SESTANTE 2 S.à r.l. (l'Augmentation de SESTANTE 2 S.à r.l.) correspond (sauf une partie destinée à payer les frais et dépenses relatives à la gestion et l'activité de la Société) au montant (en ce compris la prime d'émission) d'une augmentation de capital simultanément décidée par l'assemblée générale des associés de la Société (l'Augmentation de la Société); (ii) l'Augmentation de SESTANTE 2 S.à r.l. est proposée à la Société pour souscription et (iii) la Société a décidé de souscrire intégralement à l'Augmentation de SESTANTE 2 S.à r.l. en utilisant les fonds collectés par l'Augmentation de la Société;

(C) toute résolution devant être adoptée par SESTANTE 2 S.à r.l. quand la Société ou une de ses Filiales est en défaut (toutefois défini) par rapport aux engagements financiers de tout contrat financier dont la Société ou une de ses Filiales est une partie à un moment donné, seulement jusqu'à ce défaut (toutefois défini) persiste et dans la mesure de ce qui est nécessaire pour remédier à ce défaut.

9.8. Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler et à condition que l'appel soit initié de Luxembourg.

La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.9. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyée par courrier ou télécopie.

10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.

10.1. Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président ou tout autre gérant. Toutes procurations resteront annexées aux minutes.

10.2. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits au cours de procédures judiciaires ou autres, seront signés par le Président et tout autre gérant.

11. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

12. Délégation de pouvoirs et représentation de la société.

12.1. Sous réserve de l'Article 9.7. ci-dessus, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant unique, ou s'il y a plus d'un gérant, par le Conseil de Gérance.

12.2. Sous réserve de l'Article 9.7. ci-dessus, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants pour toutes transactions dont la valeur n'excède pas dix mille euros (EUR 10.000,-) et, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de tous les gérants de la Société, ou par les signatures conjointes ou signature individuelle de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués par le Conseil de Gérance mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

13. Indemnisation. La Société peut indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs contre toutes dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, procès, procédure auxquels il peut être partie en raison de son statut actuel ou passé de gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dont la Société est un associé ou créancier et par qui il ne peut pas être indemnisé, sauf en relation avec des affaires pour lesquelles, lors d'une action, procès ou procédure, il peut être jugé responsable de faute lourde ou action fautive; dans le cas d'un arrangement, l'indemnisation ne sera effectuée qu'en rapport avec les affaires couvertes par l'arrangement selon lequel la Société aura été avisée par un conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à son devoir. Le droit d'indemnisation ci-dessus n'exclura par les autres droits dont il peut jouir.

14. Décision de l'associé unique - Décisions collectives des associés.

14.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

14.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels à son actionariat.

14.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, telefax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

14.4. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, telefax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

14.5. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, toutes résolutions prises pour (i) la modification des Statuts, (ii) la fusion, la scission, le changement de forme sociale et/ou la liquidation de la Société (à moins que la liquidation de la Société soit décidée à un moment où la Société ne détient pas, directement ou indirectement, une participation dans FERRETTI) et (iii) les augmentations de capital de la Société, seront prises à l'assemblée générale des associés avec le vote favorable de IMPE, étant entendu cependant que ce vote favorable ne sera pas applicable à une résolution:

(a) d'augmentation de capital dont le but est (i) de couvrir les dettes en vertu des dispositions obligatoires des lois luxembourgeoises et/ou de rétablir ou maintenir le ratio dettes/capital, ou le capital minimum, prévus dans tout contrat financier dont la Société ou une de ses Filiales à un moment donné, à condition que

a. le montant de cette augmentation de capital soit limité au montant minimum nécessaire pour couvrir les pertes encourues par la Société ou rétablir le ratio dettes/capital ou capital minimum;

b. les nouvelles parts sociales à émettre en vertu de l'augmentation de capital (s'il y en a) sont proposées aux associés existants de la Société pour souscription proportionnellement à leur participation respective conformément à l'Article 5.3.(a) ci-dessus; et

(b) à adopter quand la Société ou une de ses Filiales est en défaut (toutefois défini) par rapport aux engagements financiers dans tout contrat financier dont la Société ou une de ses Filiales est une partie à un moment donné, seulement jusqu'à ce défaut (toutefois défini) persiste et dans la mesure de ce qui est nécessaire pour remédier à ce défaut.

14.6 Les décisions des associés sont prises conformément aux dispositions de la Loi et des Statuts. Toute assemblée d'associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société. Les assemblées peuvent être convenues par avis de convocation envoyé à l'adresse des associés figurant au sein du registre d'associés tenu par la Société au moins 10 Jours Ouvrables avant la date de l'assemblée. Si le capital social de la Société est présent ou représenté à une assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis préalable de convocation.

Exercice Social - Comptes Annuels - Affectation des bénéfices

15. Exercice social - Comptes annuels.

15.1. L'exercice social commence le premier septembre de chaque année et se termine le trente et un août de chaque année.

15.2. A la fin de chaque exercice social, le Conseil de Gérance, doit préparer un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société

15.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

16. Affectations.

16.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2. Toute affectation (s'il y en a) par l'assemblée générale des associés du solde des bénéfices nets restant après déduction (le cas échéant) des montants prévus à l'article 16.1 ci-dessus ou tout montant distribuable aux associés (le Solde) sera effectuée conformément aux dispositions des Articles 16.3 à 16.6. ci-dessous.

16.3. Sous réserve des dispositions des Articles 16.4 à 16.6., toutes distributions du Solde (le Montant Distribué) (comprenant, pour autant que de besoin, au moment d'un Refinancement) seront effectuées aux associés de la manière et dans l'ordre de priorité suivants:

(a) premièrement, tout Montant Distribué sera payé aux Parts de Catégorie A et jusqu'à ce que chaque Part de Catégorie A reçoive (au total avec tout autre paiement du Montant Déterminé B leur étant préalablement fait selon cet Article 16.) le Montant Déterminé A en entier;

(b) deuxièmement, tout Montant Distribué supplémentaire sera payé à toutes les Parts proportionnellement entre elles, à l'exclusion, toutefois, des Parts de Catégorie B et des Parts de Catégorie C.

16.4 Nonobstant les disposition de l'article 16.3, tout Montant Distribué qui provient d'une Sortie (qui ne constitue pas un Facteur Déclenchant) sera payé de la manière et dans l'ordre de priorité suivant:

(a) premièrement, tout Montant Distribué sera payé aux Parts de Catégorie A et aux Parts de Catégorie B, proportionnellement entre elles, jusqu'à ce que chacune des Parts de Catégorie A reçoive (au total avec tout autre paiement

leur étant fait selon cet Article 16.) le Montant Déterminé A en entier et (ii) chaque Part de Catégorie B reçoive (au total avec tout autre paiement leur étant préalablement fait selon cet Article 16) un montant égal au Montant Déterminé A;

(c) deuxièmement, tout autre Montant Distribué sera payé aux Parts de Catégorie B jusqu'à ce que chacune de ces parts reçoive (au total avec tout autre paiement leur étant préalablement fait selon cet Article 16.) un montant, qui ajouté à tout montant reçu selon le paragraphe (a) ci-dessus, égale le Montant Déterminé B en entier;

(d) troisièmement, tout autre Montant Distribué sera payé à toutes les Parts proportionnellement entre elles, à l'exclusion des Parts de Catégorie C, étant précisé, toutefois, que si un paiement du Montant Déterminé A a été effectué avant une Sortie en faveur des Parts de Catégorie A suivant l'article 16.3 ou, le cas échéant, l'article 16.6, alors tout paiement du Montant Distribué suivant l'article 16.4 sera effectué en premier lieu à chaque Part de Catégorie B jusqu'à ce que celles-ci reçoivent un montant (au total avec tout autre paiement leur étant préalablement fait selon cet Article 16.) égal au montant qui aurait été reçu par chaque Part de Catégorie B si dans un tel cas le Montant Distribué avait été distribué suivant l'ordre de priorité des lettres (a) et (b) de l'article 16.4.

16.5 Nonobstant les dispositions des Articles 16.3 et 16.4 et sous réserve de l'article 16.7, tout Montant Distribué qui provient d'un Facteur Déclenchant sera payé de la manière et dans l'ordre de priorité suivants:

(a) premièrement, tout Montant Distribué sera payé aux Parts de Catégorie C jusqu'à ce que celles-ci reçoivent le Montant Déterminé C;

(b) deuxièmement, tout autre Montant Distribué sera payé aux Parts de Catégorie A et Parts de Catégorie B, proportionnellement entre elles, jusqu'à ce que (i) chaque Part de Catégorie A reçoive (au total avec tout autre paiement leur étant préalablement fait selon cet Article 16.) le Montant Déterminé A en entier et (ii) chaque Part de Catégorie B reçoive (au total avec tout autre paiement leur étant préalablement fait selon cet Article 16.) un montant égal au Montant Déterminé A;

(c) troisièmement, tout autre Montant Distribué sera payé aux Parts de Catégorie B jusqu'à ce que chaque Part de Catégorie B reçoive (au total avec tout autre paiement leur étant préalablement fait selon cet Article 16.) un montant qui au total avec tout montant reçu sous (a) ci-dessus, est égal au Montant Déterminé B;

(d) quatrièmement, tout autre Montant Distribué sera payé à toutes les Parts proportionnellement entre elles, à l'exclusion des Parts de Catégorie C, étant précisé, toutefois, que si un paiement du Montant Déterminé A a été effectué avant une Sortie en faveur des Parts de Catégorie A suivant l'article 16.3 ou, le cas échéant, l'article 16.6, alors tout paiement du Montant Distribué suivant l'article 16.5, après paiement du Montant Déterminé C, sera effectué en premier lieu à chaque Part de Catégorie B jusqu'à ce que celles-ci reçoivent un montant (au total avec tout autre paiement leur étant préalablement fait selon cet Article 16.) égal au montant qui aurait été reçu par chaque Part de Catégorie B si dans un tel cas le Montant Distribué avait été distribué suivant l'ordre de priorité des lettres (b) et (c) de l'article 16.5.

16.6 Nonobstant les dispositions de l'Article 16.5 et sous réserve des dispositions de l'article 6.6(ii), tout Montant Distribué qui provient d'un Facteur Déclenchant qui consiste en une Cotation sera affecté aux associés dans l'ordre de priorité décrit à l'Article 16.5 ci-dessus mais le versement du Montant Distribué ainsi affecté sera réalisé comme suit:

(a) Le montant du Montant Distribué payable à toutes les Parts sauf les Parts de Catégorie C sera payé à la date telle que décidée par l'assemblée générale des associés;

(b) Le montant du Montant Distribué payable aux Parts de Catégorie C sera payé dans le mois suivant un Facteur Déclenchant, à condition toutefois que le montant payable aux Parts de Catégorie C soit augmenté d'un intérêt non capitalisé de 5% par an pour la période comprise entre la date à laquelle le Montant Distribué est payé aux Parts autres que les Parts de Catégorie C et la date effective de paiement aux Parts de Catégorie C.

16.7. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

16.7.1. un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance;

16.7.2 il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

16.7.3 la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

16.7.4 le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Dissolution - Liquidation

17. Dissolution.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera en premier lieu payé dans l'ordre de priorité arrêté par l'article 16. ci-dessus.

Disposition Générale - Définitions

18. Disposition générale. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

19. Définitions. En plus des termes définis ci-dessus, les termes suivants auront la signification déterminée ci-dessous pour les besoins des présents Statuts:

Banques: signifie à tout moment les banques qui fournissent des financements, fonds et/ou garanties à la Société à une de ses Filiales pour les besoins de la Transaction

Jour Ouvrable: signifie un jour (à l'exception des samedis et dimanches) où les banques sont généralement ouvertes à Milan, Londres et Luxembourg pour des transactions bancaires courantes.

Fonds CANDOVER signifie (1) CANDOVER INVESTMENTS PLC, une société de droit anglais et gallois (inscrite sous le numéro 01512178), avec siège social à 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN (CANDOVER INVESTMENTS); (2) CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, une société de droit anglais et gallois ((inscrite sous le numéro 1740547), avec siège social à 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN; (3) CANDOVER 2005 FUND US NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite de droit anglais et gallois inscrite sous le numéro LP 10587, avec principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, représentée par son gérant CANDOVER PARTNERS LIMITED (numéro d'inscription 1517104) avec siège social à 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN; (4) CANDOVER 2005 FUND US NO.2 LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite de droit anglais et gallois inscrite sous le numéro LP 10588, avec principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, représentée par son gérant CANDOVER PARTNERS LIMITED (numéro d'inscription 1517104) avec siège social à 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN; (5) CANDOVER 2005 FUND US NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite de droit anglais et gallois inscrite sous le numéro LP 10589, avec principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, représentée par son gérant CANDOVER PARTNERS LIMITED (numéro d'inscription 1517104) avec siège social à 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN; (6) CANDOVER 2005 FUND US NO.4 LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite de droit anglais et gallois inscrite sous le numéro LP 10590, avec principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, représentée par son gérant CANDOVER PARTNERS LIMITED (numéro d'inscription 1517104) avec siège social à 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN; (7) CANDOVER 2005 FUND UK NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite de droit anglais et gallois inscrite sous le numéro LP 10583, avec principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, représentée par son gérant CANDOVER PARTNERS LIMITED (numéro d'inscription 1517104) avec siège social à 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN; (8) CANDOVER 2005 FUND UK NO.2 LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite de droit anglais et gallois inscrite sous le numéro LP 10584, avec principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, représentée par son gérant CANDOVER PARTNERS LIMITED (numéro d'inscription 1517104) avec siège social à 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN; (9) CANDOVER 2005 FUND UK NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite de droit anglais et gallois inscrite sous le numéro LP 10585, avec principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, représentée par son gérant CANDOVER PARTNERS LIMITED (numéro d'inscription 1517104) avec siège social à 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN; (10) CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, une société de droit anglais et gallois inscrite sous le numéro 1740547, avec siège social à 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, au nom de CANDOVER 2005 FUND CO-INVESTMENT SCHEME; (11) CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, une société de droit anglais et gallois inscrite sous le numéro 1740547, avec siège social à 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, au nom de CANDOVER 2005 FUND DIRECT CO-INVESTMENT PLAN; (12) NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES (GUERNSEY) LIMITED, agissant comme trustee de CANDOVER 2005 OFFSHORE EMPLOYEE BENEFIT TRUST.

Finalisation signifie la date à laquelle la Société a acquis, directement ou indirectement, une participation dans FERRETTI.

SESTANTE 2 S.à r.l. signifie SESTANTE 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

Contrôle: d'une société signifie la détention de plus de 50% des droits de vote exprimables à une assemblée des associés de ladite société

Nantir: signifie créer, ou permettre la création de, des charges, gage, hypothèque, usufruit, privilège, saisie, nantissement ou autre droit ou intérêt de tiers sur une action ou un bien.

Sortie signifie (i) que la Société a cessé de détenir, directement ou indirectement, toute participation dans le capital de FERRETTI (ou toute autre société résultant d'une fusion, scission, consolidation, transformation ou toute modification de la forme juridique de FERRETTI) suite à la finalisation d'un Achat Secondaire ou une Vente de l'Affaire ou autrement ou (ii) les actions représentant le capital de FERRETTI ont été cotées à la bourse italienne (la Cotation).

Valeur de Sortie: signifie

(a) en relation avec un Achat Secondaire ou Vente d'une Affaire le montant net reçu en numéraire par MEDSTEAD concernant des Investissements Qualifiés à la suite de distributions par la Société du produit de l'Achat Secondaire ou de la Vente de l'Affaire; ou

(b) en rapport avec une Cotation, un montant égal à (A x B) où «A» est égal au nombre d'actions détenues (directement ou indirectement) par, ou attribuées à, MEDSTEAD dans FERRETTI, NUOVA FERRETTI ou toute autre entité soumise

à la Cotation et où «B» est égal au prix par action auquel les actions dans FERRETTI, NUOVA FERRETTI ou toute autre entité soumise à la Cotation sont vendues ou placées en relation avec la Cotation.

Année de Sortie: signifie soit l'An 2, l'An 3, l'An 4, l'An 5 et l'An 6

FERRETTI: signifie FERRETTI S.p.A., une société constituée selon les lois d'Italie, avec siège social à Cattolica (RN), Via Irma Bandiera, 62, code fiscal et numéro d'immatriculation au Registre des Sociétés de Rimini 04485970968 ou toute autre société résultant de la fusion, scission, consolidation ou tout changement de forme juridique de Ferretti.

FITA: signifie FITA S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 88.162.

IMPE: signifie IMPE LUX S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87.846.

Cashflows de l'Investisseur: signifie:

(a) le montant total investi de temps à autre par MEDSTEAD dans la Société; et

(b) le montant total de tout le numéraire payé en fonds compensés à MEDSTEAD concernant les Investissements Qualifiés hormis, pour éviter le moindre doute, tous les frais payés par la Société ou une de ses filiales à MEDSTEAD conformément au Pacte d'Actionnaires ou autrement convenu entre les Investisseurs et qui comprendra le montant de la Valeur de Sortie à payer à MEDSTEAD.

MEDSTEAD: signifie MEDSTEAD LUXCO S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et toute entité à laquelle les Titres MEDSTEAD sont Transférés conformément aux dispositions des présents Statuts.

TRI Net: signifie le taux de rentabilité interne annuel (exprimé en pourcentage), qui, quand il s'applique à un escompte aux Cashflows d'Investisseurs, donne une valeur actuelle de ces Cashflows d'Investisseurs de zéro, et à condition que ce taux de rentabilité interne soit calculé sur base que le Montant Déterminé C est censé avoir été payé aux détenteurs des Parts de Catégorie C.

NUOVA FERRETTI: signifie la société résultant de la fusion de FERRETTI en vertu de la Transaction.

Fonds PERMIRA signifie PERMIRA EUROPE II L.P.I, PERMIRA EUROPE II L.P2, PERMIRA EUROPE II C.V.3, PERMIRA EUROPE II C.V.4, SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED et PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME.

Fonds Private Equity signifie tout fond ou groupe d'entités dont les actifs sont gérés professionnellement dans un but d'investissement.

Investissements Qualifiés: signifie tout investissement dans la Société, soit en capital, quasi-capital ou instruments de dettes, par MEDSTEAD.

Refinancement: signifie toute transaction financière exécutée par la Société et/ou une de ses filiales à la suite de laquelle, des liquidités disponibles sont générés au niveau de la Société pour distribution à ses associés.

Achat Secondaire: signifie le Transfert de tout, et non une partie de, l'actionnariat détenu indirectement par la Société dans FERRETTI ou, le cas échéant, NUOVA FERRETTI en faveur d'un ou plusieurs Fonds Private Equity.

Titres: signifie toutes les Parts de Catégorie A, les Parts de Catégorie B, les Parts de Catégorie C, les Parts Ordinaires, les warrants, les obligations (y compris, pour éviter le moindre doute, les RCBs), droits de souscription préférentielle, droits d'option, ou tout autre instruments émis à présent et à l'avenir par la Société donnant accès à son capital social.

Montant Déterminé A: signifie, pour chaque Part de Catégorie A, le montant de EUR 30.703,- augmenté par un montant déterminé en appliquant à 98,27% de ce montant un taux d'intérêt annuel non capitalisé égal au taux d'intérêt applicable au prêt d'actionnaire de la Société portant intérêt, courant depuis la Finalisation jusqu'à la date de paiement effectif du Montant Déterminé A.

Montant Déterminé B: signifie pour chaque Part de Catégorie B, le montant de EUR 31.315,-.

Montant Déterminé C: signifie un montant en euro par Part de Catégorie C égal à celui figurant dans le tableau ci-dessous (c'est-à-dire la cellule en face du TRI Net concerné applicable à la Sortie et dans la colonne opposée à celle de l'Année de Sortie).

Filiales: signifie, pour une société, toute les sociétés contrôlées directement ou indirectement par cette société.

Vente de l'Affaire: signifie le Transfert de tout, et non une partie de, l'actionnariat détenu indirectement par la Société dans FERRETTI ou, le cas échéant, NUOVA FERRETTI en faveur d'un ou plusieurs Fonds Private Equity.

Transaction: signifie l'investissement indirect de la Société dans FERRETTI et toute activité et transaction s'y rapportant.

Transfert: signifie tout transfert ou mise à disposition de toute nature par quelque moyen que ce soit, soit par vente, cession, apport en nature, succession, don, fusion, échange ou d'une autre manière, mais excluant, pour éviter le moindre doute par voie de rachat conformément aux présents Statuts.

Facteur Déclenchant: signifie une Sortie où dans chaque cas le TRI Net réalisé par MEDSTEAD sur ses investissements dans la Société est supérieur ou égal à 20% et à condition que la Sortie soit accomplie après le début de l'An 2 et avant la fin de l'An 6.

RCBs: signifie les obligations convertibles rachetables que la Société peut émettre de temps à autre.

An 2: signifie la période allant du premier anniversaire de la Clôture jusqu'à la veille du deuxième anniversaire de la Clôture.

An 3: signifie la période allant du deuxième anniversaire de la Clôture jusqu'à la veille du troisième anniversaire de la Clôture.

An 4: signifie la période allant du troisième anniversaire de la Clôture jusqu'à la veille du quatrième anniversaire de la Clôture.

An 5: signifie la période allant du quatrième anniversaire de la Clôture jusqu'à la veille du cinquième anniversaire de la Clôture.

An 6: signifie la période allant du cinquième anniversaire de la Clôture jusqu'à la veille du sixième anniversaire de la Clôture.

TRI Net	Montant Déterminé C (en Euro)				
	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6
Inférieur à 25% mais supérieur ou égal à 20%	2.964,-	5.085,-	11.534,-	21.890,-	37.538,-
Inférieur à 30% mais supérieur ou égal à 25%	7.268,-	12.771,-	24.754,-	43.417,-	71.450,-
Inférieur à 35% mais supérieur ou égal à 30%	10.826,-	19.476,-	37.153,-	65.050,-	107.832,-
Inférieur à 40% mais supérieur ou égal à 35%	15.158,-	27.910,-	53.055,-	93.424,-	156.745,-
Inférieur à 45% mais supérieur ou égal à 40%	20.303,-	38.250,-	72.988,-	129.864,-	221.227,-
Inférieur à 50% mais supérieur ou égal à 45%	29.587,-	57.013,-	108.358,-	193.461,-	332.577,-
Supérieur ou égal à 50%	33.545,-	66.096,-	128.696,-	235.803,-	416.643,-

Version faisant foi

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 janvier 2007, vol. 440, fol. 62, case 3. — Reçu 473,50 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007063812/242/1138.

(070067255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Petrinvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 13.472.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007064002/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04913. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Log S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 83.888.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de carence tenue le 12 janvier 2007

Deuxième résolution

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs Thierry Fleming, expert-comptable, Claude Schmitz, conseiller fiscal, et Guy Hornick, expert-comptable, demeurant professionnellement 5, boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Troisième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire, AUDIEX S.A. avec siège social au 57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

LOG S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007064122/45/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05687. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Gardian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 66.691.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour GARDIAN S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007063979/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04428. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

LGIG 2 Objekt Pulheim LP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 127.414.

EXTRAIT

- Le conseil de gérance de la société a décidé en date du 18 mai 2007 de transférer le siège social de la société du 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet au 25 mai 2007.
Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007064167/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06395. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Am Bann 3, Société Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 81.604.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

AM BANN 3, SOC. IMMOB. S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007063928/2198/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04526. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070066970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

C.F.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 64.719.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour C.F.F. S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007063977/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04426. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070066708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Romsee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 116.233.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064269/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04848. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070067439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

G.L.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 92.527.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064267/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04849. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070067434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Commercial Real Estate Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: USD 681.020,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 113.699.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007064270/6312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04846. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

PPG Luxembourg Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 97.149.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007064272/6312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04834. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

J'M' Trade s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 29.080.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064273/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05872. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

LaSalle Asia Opportunity II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 104.880.

EXTRAIT

- Le conseil de gérance de la société a décidé en date du 18 mai 2007 de transférer le siège social de la société du 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet au 25 mai 2007.

- Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 21 mai 2007 qu'ont été nommés aux fonctions de gérants de la société:

- Monsieur André Bauwens, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg
 - Monsieur Laurent Bélik résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.
 Pour extrait aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
 Signature
 Un mandataire

Référence de publication: 2007064174/2570/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06404. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070067911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pan Asia Special Opportunities Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.828.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pour PAN ASIA SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II SICAV
 RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
 Signatures

Référence de publication: 2007064245/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04697. - Reçu 70 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070067490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

E.F.C., Eastern Finance Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 15.427.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064259/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05650. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070067424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Dexia Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.659.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pour DEXIA BONDS
 RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
 Signatures

Référence de publication: 2007064248/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02702. - Reçu 326 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070067497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Jolimob S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 89.429.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064274/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05874. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Royal Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 97.626.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064275/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05873. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Newan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 76.019.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007064290/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04986. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Newan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 76.019.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007064291/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04987. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Newtra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 76.020.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007064292/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04988. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070067846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Newtra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 76.020.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007064293/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04990. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070067848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Asyris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 88.274.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064284/3580/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05608. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070067411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Opticorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 49.999.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064277/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05875. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070067399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Samolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 69.709.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007064303/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04440. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Sirius Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 78.704.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007064305/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05458. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Lorca Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 43.047.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064278/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05877. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Francesca International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 66.254.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064286/3580/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05611. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Marit Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 68.486.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT s.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a.

Gérant

E. Patteet / J. P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007064208/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05514. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

King's Court International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 64.935.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT s.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a.

Gérant

E. Patteet / J. P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007064209/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05512. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Trianit S.A., Société Anonyme,

(anc. Sunami Finance S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.634.

Im Jahre zweitausendsechs, den siebsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, im Amtswohnsitze zu Luxemburg.

Sind die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft SUNAMI FINANCE S.A., R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 77.634, mit Sitz in L-1370 Luxembourg, 16, val Sainte Croix, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen am 9. August 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 112 vom 14. Februar 2001.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Rachel Uhl, Juristin, wohnhaft in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Hubert Janssen, Jurist, wohnhaft in Torgny, Belgien.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Robert Elvinger, Expert-Comptable, wohnhaft in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Aktieninhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, sowie die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleiben der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

B) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber respektiv Aktieninhabervertreter, rechtmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

- 1.- Umänderung der Firmenbezeichnung in TRIANIT S.A.
2. - Änderung des Gesellschaftszweck.
- 3.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1370 Luxemburg, 16, Val Sainte Croix nach L-1724 Luxemburg, 13, boulevard du Prince Henri.
- 4.- Rücktritt des aktuellen Verwaltungsrates.
- 5.- Ernennung von drei neuen Verwaltungsratsmitgliedern für eine Periode von 6 Jahren:
 - Herrn Guido Luettgens, Geschäftsführer, wohnhaft in L-1724 Luxemburg, 13, boulevard Prince Henri.
 - Herrn Jens Bohnwagner, Dipl. Ingenieur, wohnhaft in Erkrath, 4, Steinkaule.
 - Frau Regina Hackenberg, Kauffrau, wohnhaft in Erkrath, 4, Steinkaule.
- 6.- Verlängerung des Mandates von Herrn Robert Elvinger, als Kommissar für eine Periode von 6 Jahren.
- 7.- Neufassung der Satzungen in deutscher Sprache.
- 8.- Verschiedenes.

Der Herr Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Firmenbezeichnung abzuändern.

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschließt die Generalversammlung Artikel 1, abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Es wird unter den Komparenten sowie zwischen allen, die später Aktienbesitzer werden sollten, eine luxemburgische Aktiengesellschaft gegründet, unter der Bezeichnung TRIANIT S.A.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck (Artikel 4), wie folgt abzuändern.

«Zweck der Gesellschaft ist die Entwicklung, Planung und Beratung von allgemeiner Software und Unterhaltungselektronik sowie Handel mit Hardware.

Zweck der Gesellschaft ist nebenbei der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie-, oder Handelsunternehmen. Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern. Darüberhinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu unterliegen.

Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotene finanzielle, kommerzielle und technische Handlungen vornehmen».

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitzes von L-1370 Luxemburg, 16, Val Sainte Croix nach L-1724 Luxemburg, 13, boulevard du Prince Henri, zu verlegen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt des aktuellen Verwaltungsrates anzunehmen und drei neue Verwaltungsratsmitglieder für eine Periode von 6 Jahren zu ernennen,

- Herrn Guido Luettgens, Geschäftsführer, wohnhaft in L-1724 Luxemburg, 13, boulevard du Prince Henri.
- Herrn Jens Bohnwagner, Dipl. Ingenieur, wohnhaft in Erkrath, 4, Steinkaule.
- Frau Regina Hackenberg, Kauffrau, wohnhaft in Erkrath, 4, Steinkaule.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Mandates von Herrn Robert Elvinger als Kommissar für eine Periode von 6 Jahren zu verlängern.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Satzungen in deutscher Sprache umzufassen.

Art. 1. Es wird unter den Komparenten sowie zwischen allen, die später Aktienbesitzer werden sollten, eine luxemburgische Aktiengesellschaft gegründet, unter der Bezeichnung TRIANIT S.A.

Art. 2. Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Wenn außerordentliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art den normalen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern sollten oder zu behindern drohen kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg, ja selbst des Auslandes verlegt werden, dies gilt bis zu dem Zeitpunkt, an dem diese Umstände nicht mehr vorliegen.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Entwicklung, Planung und Beratung von allgemeiner Software respektiv spezifisch von Unterhaltungselektronik sowie Einzelhandel mit Hardware.

Zweck der Gesellschaft ist nebenbei der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie-, oder Handelsunternehmen. Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern. Darüberhinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu unterliegen.

Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotene finanzielle, kommerzielle und technische Handlungen vornehmen.

Art. 5. Das gezeichnete Kapital wird auf EUR 31.000,- (einunddreißigtausend euros) festgesetzt, eingeteilt in 100 (hundert) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 310,- (dreihundertzehn Euros), für 25% (fünfundzwanzig Prozent) in bar eingezahlt.

Bei den Aktien handelt es sich je nach Wahl des Aktionärs um Namens- oder Inhaberaktien.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital kann durch Satzungsänderungsbeschluss der Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Art. 6. Geleitet wird die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, dem mindestens drei Mitglieder angehören müssen, die den Vorsitzenden aus ihrer Mitte wählen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat ist mit weitestgehenden Vollmachten ausgestattet, um den Betrieb der Gesellschaft zu verwalten sowie sämtliche Anordnungen zu treffen und Verwaltungshandlungen vornehmen zu können, die im Rahmen des Gesellschaftszweckes anfallen. Grundsätzlich alles, was durch die vorliegende Satzung beziehungsweise durch das Gesetz nicht der Hauptversammlung vorbehalten bleibt, fällt in seinen Zuständigkeitsbereich. Insbesondere kann er schiedsgerichtliche Entscheidungen vereinbaren, sich vergleichen sowie jedem Verzicht und jeder Aufhebung eines richterlichen Beschlags mit und ohne Zahlung zustimmen.

Der Verwaltungsrat kann zur Zahlung von Zwischendividenden schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen und Modalitäten.

Der Vorstand kann weiterhin die Arbeit der täglichen Gesellschaftsverwaltung ganz oder teilweise sowie die Vertretung der Gesellschaft im Hinblick auf diese Verwaltung einem oder mehreren Verwaltern, Direktoren, Geschäftsführern und/oder Bevollmächtigten übertragen, die ihrerseits nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Gesellschaft kann Verbindlichkeiten entweder eingehen durch die gemeinsame Unterschrift zweier Vorstandsmitglieder oder durch die einzige Unterschrift der vom Vorstand dazu bestimmten Person.

Art. 8. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, von einem Vorstandsmitglied oder einer vom Vorstand dazu beauftragten Person, die in ihrem Namen auftritt, vertreten.

Art. 9. Der Betrieb der Gesellschaft wird von einem Prüfer überwacht. Die Amtszeit der genannten Personen darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt automatisch am zwölften Mai um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder jedem anderen Ort zusammen, der in den Einberufungen zu erscheinen hat. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um an der Hauptversammlung teilnehmen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien letztere fünf volle Tage vor dem festgelegten Sitzungstag hinterlegen.

Jeder Aktionär kann selbst abstimmen oder durch einen Vertreter abstimmen lassen der selbst nicht Aktionär zu sein braucht.

Art. 13. Die Hauptversammlung ist mit den weitesten Vollmachten ausgestattet, um alle für die Gesellschaft wichtigen Handlungen durchführen oder ratifizieren zu können. Sie beschließt auch über die Verwendung des Reingewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen Gewinne und verteilbare Reserven zur Rückzahlung des Gesellschaftskapitals zu benutzen ohne, dass das Nennkapital hierdurch vermindert wird.

Art. 14. Bei allen anderen, in der vorliegenden Satzung nicht geregelten Angelegenheiten, unterwerfen sich die vertragschliessenden Partner den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen späteren Änderungen.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf EUR 2.000,- abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: R. Uhl, H. Janssen, R. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 27, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 20. November 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007064299/211/148.

(070067885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Polder AWL-Techniek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.311.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POLDER AWL-TECHNIEK S.à r.l.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

M. Bogers

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007064317/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05931. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

S.C.I. Gallica Romana, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 37, rue Félix de Blochausen.

R.C.S. Luxembourg E 3.388.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix neuf avril,

Ont comparu:

1. Monsieur Claude Christnach, commerçant, né le 22 février 1951 à Luxembourg et demeurant à L-1243 Luxembourg, 47, rue Félix de Blochausen

2. Madame Eve Kemp veuve Christnach, sans profession, née le 10 février 1929 à Luxembourg et demeurant à L-1243 Luxembourg, 47, rue Félix de Blochausen

3. Monsieur Eric Berg, comptable, né le 5 septembre 1959 à Luxembourg et demeurant à L-2665 Luxembourg, 57, rue du Verger

4. Madame Colette Christnach, épouse de Monsieur Eric Berg, sans profession, née le 29 mai 1966 à Dudelange et demeurant à L-2665 Luxembourg, 57, rue du Verger

Art. 1^{er}. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 2. La société prend la dénomination de S.C.I. GALLICA ROMANA, société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à neuf mille neuf cent Euros (EUR 9.900,-), représenté par trois cent trente (330) parts sociales de trente Euros (EUR 30,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Claude Christnach, susvisé, quatre-vingt parts sociales	80
2. Madame Eve Christnach-Kemp, susvisée, quarante parts sociales	40
3. Monsieur Eric Berg, susvisé, cent cinq parts sociales	105
4. Madame Colette Berg-Christnach, susvisée, cent cinq parts sociales	105
Total: trois cent trente parts sociales	330

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de neuf mille neuf cent Euros (EUR 9.900,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant les dispositions l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales seront librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite d'un ou plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés unanimement par tous les associés de la société par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision unanime des associés.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toute administration, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables.

Ils touchent les sommes dues à la société à quelque titre et pour quelque cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous les comptes avec tous les créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous les traités, transactions, compromis, tous les acquiescements et désistements, ainsi que toutes les subrogations et toutes les mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toute proposition à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à la personne que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Pour l'achat et la vente d'immeubles, pour contracter des prêts et consentir des hypothèques, le ou les gérant(s) doivent obtenir l'accord de l'assemblée générale des associés donné à l'unanimité.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente-et-un décembre deux mille sept.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par année à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent de même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes les modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes. Seules les décisions concernant les nominations au sein de la gérance sont prises à l'unanimité de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé par les associés et dont les attributions seront déterminées par eux.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, les associés se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée Monsieur Claude Christnach et Monsieur Eric Berg, susnommés.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants sauf dans les cas suivants où les gérants doivent obtenir l'accord de l'Assemblée Générale des associés donné à l'unanimité:

- acheter et vendre des immeubles,
- contracter des prêts,
- consentir des hypothèques,
- élections statutaires.

3. L'adresse de la société est fixée à:

L-1243 Luxembourg, 37, rue Félix de Blochausen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: E. Christnach-Kemp, C. Christnach, E. Berg, C. Christnach-Berg.
Référence de publication: 2007064612/503/126.
Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01997. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Société Hollando-Suisse de Participation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 3.557.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007064880/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06878. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

EURO-LAND, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 22.222.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064882/565/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06876. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Eras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 35.721.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007065051/689/11.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04113. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Abacus Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 18.096.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour **ABACUS HOLDING S.A.**

P. van Halteren

Administrateur

Référence de publication: 2007064893/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06271. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

TARC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.556.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Michel

Manager

Référence de publication: 2007065062/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00194. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Subcart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.770.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Michel

Manager

Référence de publication: 2007065063/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00196. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Charles Square Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 78.822.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007065065/1421/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07101. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

International Business Center Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 83.341.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007065066/1421/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07097. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Subtarc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.769.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Michel

Director

Référence de publication: 2007065064/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00199. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Clamence S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.789.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Pour CLAMENCE S.à.r.l.

C. Pierard

Gérant

Référence de publication: 2007065067/3465/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00599. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

QLI Administration S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.181.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065060/5266/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00848. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Cart Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.601.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Michel
Manager

Référence de publication: 2007065061/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00190. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Elisafin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 62.291.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007065113/560/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05081. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Dubrovnik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 92.882.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007065114/560/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05078. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Avafin-Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 39.181.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007065134/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04082. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Comilfo, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 31.157.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007065128/560/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05085. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Fionate S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.973.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société DAMASK INVESTMENTS HOLDINGS LIMITED, établie et ayant son siège à Nerine Chambers, P.O. Box 905, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

Le prédit mandataire, agissant es-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée FIONATE S. à r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 105.973,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 515 du 31 mai 2005.

Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'associée unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée au Gérant de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 avril 2007. Relation: EAC/2007/4309. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007065121/219/39.

(070060931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Eurobank EFG Fund Management Company (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 115.125.

—
Les comptes annuels de EUROBANK EFG FUND MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A. au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007065068/1210/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06446. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Europa Steel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.112.

In the year two thousand seven, on the nineteenth of April.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 103095;

2. EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 103096;

both companies are here represented by:

Mr Eric Biren, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of both companies, with individual signing power.

Such appearing parties are the sole partners of EUROPA STEEL S.à r.l., (hereinafter the «Company») a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 114112, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 February 2006, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 883 of May 5, 2006.

The appearing parties, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The partners resolved to change with effect on 1 January 2007 the currency of the corporate capital of the Company from euro (EUR) into Pounds Sterling (GBP) by applying the exchange rate of 1.- EUR = 0.6815 GBP.

Second resolution

The partners resolved consequently to convert with effect on 1 January 2007 the corporate capital of the Company of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) into eight thousand five hundred eighteen point seventy-five pounds sterling (8,518.75 GBP).

Third resolution

The partners resolved to cancel the par value of the five hundred (500) shares of the Company.

Fourth resolution

The partners resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of one thousand four hundred eighty-one point twenty-five pounds sterling (1,481.25 GBP) so as to raise it from its amount presently converted of eight thousand five hundred eighteen point seventy-five pounds sterling (8,518.75 GBP) up to an amount of ten thousand pounds sterling (10,000.- GBP) however without issuing new additional new shares but by the subscription and payment in cash of the prementioned capital increase by the current partners of the Company of the amount of one thousand four hundred eighty-one point twenty-five pounds sterling (1,481.25 GBP), and in the same proportion as their current shareholding held by them in the Company.

Proof of such payments of one thousand four hundred eighty-one point twenty-five pounds sterling (1,481.25 GBP) has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Fifth resolution

The partners resolved to set a new par value for the shares of the Company at twenty pounds sterling (20.- GBP) per share.

Sixth resolution

The partners resolved to delegate to each manager of the Company all and any powers to implement the above-mentioned resolutions.

Seventh resolution

As a consequence of such capital increase, article SIX (6), first paragraph, of the Company's Articles of Association is amended and shall therefore read as follows:

« **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital of the Company is set at ten thousand pounds sterling (10,000.- GBP) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty pounds sterling (20.- GBP) each, entirely paid up.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont comparu:

1. EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103095;

2. EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103096;

les deux sociétés sont ici représentées par:

Monsieur Eric Biren, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant des deux sociétés prénommées avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles parties comparantes, sont les seules associées de EUROPA STEEL S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 114112, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 9 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 883 du 5 mai 2006.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir avec effet au 1^{er} janvier 2007 le capital social de la Société de Euros (EUR) en Livres Sterling (GBP) par application du taux de change de 1,- EUR = 0,6815 GBP.

Deuxième résolution

Les associés décident de convertir en conséquence avec effet au 1^{er} janvier 2007 le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) en huit mille cinq cent dix-huit virgule soixante-quinze livres sterling (8.518,75 GBP).

Troisième résolution

Les associés décident d'annuler la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales de la Société.

Quatrième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille quatre cent quatre-vingt-un virgule soixante-quinze livres sterling (1.481,25 GBP) afin de le porter de son montant actuel présentement converti de huit mille cinq cent dix-huit virgule soixante-quinze livres sterling (8.518,75 GBP) à un montant de dix mille livres sterling (10.000,- GBP), sans toutefois émettre des nouvelles parts sociales, mais par la souscription et la libération intégrale en numéraire de la prédite augmentation de capital par les associés existants de la Société du montant de mille quatre cent quatre-vingt-un virgule soixante-quinze livres sterling (1.481,25 GBP) et dans la même proportion que leur participation actuelle dans la Société.

La preuve de ces paiements de mille quatre cent quatre-vingt-un virgule soixante-quinze livres sterling (1.481,25 GBP) a été fournie au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Cinquième résolution

Les associés décident de fixer une nouvelle valeur nominale des parts sociales de la Société à vingt livres sterling (20,- GBP) par part sociale.

Sixième résolution

Les associés décident de déléguer à chaque gérant de la Société tous les pouvoirs nécessaires afin d'exécuter les résolutions mentionnées ci-dessus.

Septième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article six (6), premier alinéa des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à dix mille livres sterling (10.000,- GBP), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune, intégralement libérées.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Biren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2007, Relation: EAC/2007/4106. — Reçu 21,84 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 mai 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007063832/239/129.

(070067192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Ceratungsten, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4578 Niedercorn, Zone Industrielle Hâneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 24.496.

L'assemblée générale de CERATUNGSTEN S. à r.l. a accepté la démission de Mr. Thierry Wolter comme gérant de la société au 30 mars 2007.

L'assemblée générale de CERATUNGSTEN S. à r.l. a nommé au 30 mars 2007 Mr. Wolfgang Glätzle, domicilié à 5, Im Pfannenbichl, 6600 Reutte, Autriche comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

G. Kerckhoff

Corporate Secretary

Référence de publication: 2007064139/1100/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02812. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Internationale Gesellschaft für Bildungsmanagement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.616.

Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft

Am Freitag, den 23. Februar 2007 haben sich Aktionäre der Gesellschaft Internationale Gesellschaft für BILDUNGS-MANAGEMENT S.A. an ihrem Domizil in Luxembourg, 40 bd. G.-D. Charlotte versammelt, entsprechend eines Beschlusses, der in gemeinsamen Einvernehmen getroffen wurde und unter Verzicht auf eine vorherige Einberufung. Es wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Die Generalversammlung hat Herrn Sebastian Koch, wohnhaften Saarbrücken (D) zum Präsidenten ernannt.

Der Präsident hat Herrn Jörg Kühnen, wohnhaft in Schiffweiler (D) als Schriftführer benannt und die Versammlung wählt Herrn Volker Gross, wohnhaft in Illingen (D) zum Stimmzähler, wobei alle hier anwesend sind und dies annehmen.

Die Generalversammlung stellt fest, dass:

1) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien, die sie halten, auf einer Anwesenheitsliste vermerkt sind. Die Liste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre sowie von den Mitgliedern des Vorstandes unterschrieben. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden nach ihrer ne varietur - Paraphierung als Anlage beigefügt.

2) Die Tagesordnung umfasst folgende Punkte:

a) Abberufung bisheriger und Bestellung von neuen Verwaltungsräten zum 28. Februar 2007 bzw. 1. März 2007.
b) Abberufung des bisherigen und Bestellung eines neuen Rechnungskommissars zum 28. Februar 2007 bzw. 1. März 2007.

c) Verschiedenes

Folgende Beschlüsse wurden gefasst

- 1.) die Verwaltungsräte Eric Blank und Armin Eckert werden zum 28. Februar 2007 abberufen.
- 2.) Jennifer Sizemore, geb. am 28. Juni 1974 in Neunkirchen/Saar (D), wohnhaft in D-66557 Illingen, Zu den Rechen 21 und Oliver Bearzatto, geb. am 25. Januar 1965 in Völklingen/Saar (D), wohnhaft in D-66822 Lebach, Hasenbergstr. 15, werden zum 1. März 2007 als Verwaltungsräte auf unbestimmte Zeit bestellt.
- 3.) die Rechnungskommissarin Graziella Eckert wird zum 28. Februar 2007 abberufen.
- 4.) Markus Müller, geb. am 16. Februar 1964 in Neunkirchen/Saar (D), wohnhaft in D-66578 Schiffweiler, Brunnenstr. 42, wird zum 1.3.2007 zum Rechnungskommissar auf unbestimmte Zeit bestellt.

Anlagen: 1) Anwesenheitsliste

Luxemburg, den 23. Februar 2007.

S. Koch / J. Kühnen / V. Gross

Der Präsident / Der Schriftführer / Der Stimmzähler

Référence de publication: 2007063820/6676/39.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03343. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Tazm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.489.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-eighth of September,

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist, with professional address at 21, rue de Colmar-Berg, L-7525 Mersch;

«the proxy»

acting as a special proxy of REDONE S.A., R.C.S. Luxembourg B 92.282, having its registered office at 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg;

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme, TAZM S.A., a public limited company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 83 489, has been incorporated by deed enacted on the tenth day of July, 2001 before M^e Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 139 page 6665 of January 25, 2002.

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme TAZM S.A. amounts currently to thirty-one thousand euro (Eur 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) Shares with a nominal par value of hundred euro (Eur 100.-) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of TAZM S.A.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register or any other securities' register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the financial statements of the company are approved.

VIII.- That the mandator fully discharges the directors for their mandate up to this date.

IX.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille six, le vingt-huit septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Patrick Van Hees, juriste, avec adresse professionnelle au 21, rue de Colmar-Berg, L-7525 Mersch;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de REDONE S.A., R. C.S. Luxembourg B 92.282, ayant son siège social au 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme TAZM S.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 83 489, a été constituée suivant acte reçu le 10 juillet 2001, par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 139 page 6665 du 25 janvier 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme TAZM S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (Eur 31.000,-), représentés par trois cent dix (310) actions ayant chacune une valeur nominale de cent euros (Eur 100,-), intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société TAZM S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute, ainsi qu'à l'annulation de tout autre registre existant.

VII.- Que les états financiers de la société sont approuvés.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 octobre 2006, vol. 438, fol. 40, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 octobre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007063869/242/85.

(070067053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

JS Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.812.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour JS HOLDING S.à R.L.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007063978/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04427. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070066706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Holding d'Investissement Commercial S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 31.986.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2006

1. La démission de la SOCIETE D'AUDIT & DE REVISION Sàrl au poste de commissaire a été acceptée.
2. Est nommée au poste de commissaire pour une période de six ans prenant fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012:

VERICOM SA

Siège social: 46A, avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n ° 51.203.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007063883/1185/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03440. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070066940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Carmel Capital V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.079.

RECTIFICATIF

Extrait

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 28 mars 2007, il a été renseigné une adresse erronée pour M. Chris Barnes, gérant, à savoir: 10 Park Vista, London SE10 9LZ, England.

L'adresse exacte de M. Chris Barnes est: 28 Carson Road, London, SE21 8HU, England.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 mai 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007064124/1035/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04540. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Lux-Top 50 Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 59.732.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2007

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2006, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2008:

M. Jean-Claude Finck, président

M. Michel Birel, vice-président

M. John Bour, administrateur

M. Gilbert Ernst, administrateur

M. Gilbert Hatz, administrateur

M. Pit Hentgen, administrateur

M. Jean-Paul Kraus, administrateur

M. Jacques Mangen, administrateur

M. Guy Rosseljong, administrateur

Mme Françoise Thoma, administrateur

Monsieur John Bour est domicilié à 48-50, rue Charles Martel, L-2134 LUXEMBOURG.

II. Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Carlo Matagne, a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, Monsieur Carlo Matagne, pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2008.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007065271/1122/35.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01346. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.
